

Renforcer l'outil syndical...

Sommaire

- P1: édit
- P2: Santé
- P3 : sport scolaire
- P4: Vie syndicale
- P5: demande de stage
- P6: échos des bahuts girondins
- P7: Emploi
- P8 et 9: Barème Intra
- P 10: Corpo
- P11 et 12: Adhésion syndicale
- P 13 : 9 Avril
- P14: fiche intra
- P15: fiche Hors Classe
- P16: Page chiffres

Vous trouverez dans ce bulletin toutes les raisons de renforcer l'outil syndical. Que ce soit sur l'amélioration de la situation des postes, sur les conditions de travail (et la santé), le sport scolaire, le suivi des carrières, les mutations, les militants du SNEP-FSU sont à pied d'œuvre....

Et des choses avancent, des luttes se développent dans les établissements, des revendications se concrétisent....

Vous pourrez toujours dire que l'annulation de deux compléments de service (p.6) n'est qu'anecdotique au regard du contexte... mais ce sont bien **des avancées concrètes, syndicales, des conditions de travail** (et combien de frais économisés en transport!). « *Il n'y a pas de petites victoires ou de petites luttes* » disait Jean LAFONTAN: toute injustice est à combattre!

La permanence de l'action est une nécessité, car il faut souvent « maintenir le rythme sur la durée », quand les décideurs « jouent la montre » pour « laisser passer l'orage »...

A ce titre, le SNEP est un syndicat qui entretient la permanence de l'action sur tous les secteurs, en proposant des alternatives concrètes (installations sportives, sport scolaire, emploi, etc..). Son fonctionnement repose sur 2 tabourets instables:

⇒ **le « temps militant »**. Si le SNEP-FSU dispose de quelques décharges horaires

pour fonctionner, l'essentiel du travail repose sur le temps « militant » des collègues investis pour la profession. Mais vous le savez, le « temps militant » a toujours ses limites.

⇒ **« les moyens financiers »** qui reposent sur les cotisations des adhérents (seul ressource financière du SNEP-FSU).

Dans ce bulletin nous vous inviterons particulièrement à **renforcer la « vie syndicale »** en participant à notre stage « bureau » de fin d'année: le SNEP 33 appartient à ses adhérents!

Réservez les 4 et 5 Juin dans votre calendrier.

Evidemment, nous vous inviterons aussi à renforcer, si ce n'est déjà fait, la vie syndicale sur le « pôle » adhésion. Une page spéciale est dédiée à ce thème central (p.11).

Tout cela en préparant la rentrée 2015 dans vos établissements et un 9 Avril incontournable.

Tous acteurs!

Syndicalement,

Alain DE CARLO

Sec. départemental

s2-33@snepfsu.net



Le conseil syndical académique se déroulera les 22 et 23 juin à Camblanes (33) au LP Flora Tristan.

**N'hésitez pas à venir participer vous aussi:
pour vous inscrire: s3-bordeaux@snepfsu.net**

Réunion mutation en Gironde:

Vendredi 27 Mars 2015 au Lycée Magendie de Bordeaux (10 rue des Treuils)

9h00 - 12h00: informations générales pour toutes et tous (calendrier et barèmes p.7 à 9, fiche p. 14)

13h30 - 16h30: entretiens individuels pour affiner la stratégie (réservé aux adhérents)

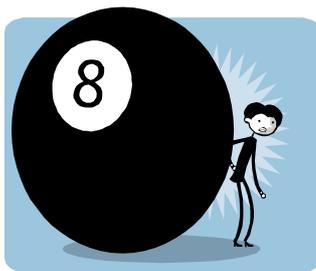
EN ROUTE POUR UN SUIVI MEDICAL DES PROFS EPS : L'ACADEMIE DE BORDEAUX « PILOTE » EN LA MATIERE!!!

Dans les bulles autour de l'article, les arguments, émanant d'études précises, que le SNEP-FSU Bordeaux a avancé lors de sa rencontre avec la DRRH en 2014

En 1997, le médecin conseil ZORMAN parlant des enseignants d'EPS « ... forment un groupe qui est exposé à des risques spécifiques. Leur enseignement nécessitant un fort investissement corporel, il arrive fréquemment qu'ils présentent des traumatismes articulaires ou d'autres lésions observées en médecine sportive. Ils doivent, comme les autres enseignants, poursuivre leur activité jusqu'à 60 ans (à l'époque, NDLR). Cela peut être rendu difficile avec la diminution des capacités physiques liée à l'âge et à la fréquence des séquelles traumatiques. Une arthrose banale, une lombosciatique chronique n'auront pas les mêmes conséquences dans une profession sédentaire que pour un enseignant d'EPS, ni les mêmes retentissements sur le plan physique que psychologique. »

Le SNEP a convaincu le rectorat de se pencher sur la santé des enseignants d'EPS par l'intermédiaire du CHSCT. Au début de l'année 2014, Christian Pierrat et JLuc Saby ont rencontré Mme Gaudy DRH pour évoquer la pénibilité du métier. Si les enseignants d'EPS ont trois fois plus d'accidents de service que les autres corps, cela est bien lié à une situation professionnelle « accidentogène ». En effet, l'adaptation à différents milieux fait de notre profession l'une des plus exposées. L'organisation des activités APS nous met en rapport avec des problématiques autant diverses que particulières qui nous confrontent aux élèves (gestion de la violence scolaire), à l'environnement (déplacement sur les installations sportives et manutention du matériel) en subissant des contraintes météorologiques et climatiques.

L'impact de l'entretien avec Mme Gaudy s'est traduit dès la rentrée 2014 par une interpellation du CHSCT Académique. La nécessité de s'interroger sur la santé des P EPS particulièrement en fin de carrière est maintenant actée et le public visé sera **les collègues de plus de 55 ans**.



Le lancement de cette action a donné lieu en février 2015 à la réunion d'un groupe de travail (composé de l'administration, des IPR représentés par Mme Bedecarax et M. Duverdier et de P EPS appartenant à différentes organisations syndicales SNEP, SE UNSA, FO ; pour le SNEP : Christian Pierrat, Hélène Debelleix, JLuc Saby) afin d'élaborer un questionnaire à l'attention des collègues EPS de plus de 55 ans. Il s'agit d'interroger nos collègues sur leurs conditions de travail et sur l'état de santé effectif de chacun. Ce questionnaire servira d'enquête académique et constituera également un support de la visite médicale organisée pour eux par l'administration (infirmières et médecins de prévention) dans chaque département.

Le SNEP est très satisfait d'avoir impulsé cette dynamique consentie par M. Le Recteur (Président du CHSCT Académique) et conduite par Mme Gaudy qui n'a pas fait que seulement nous écouter. Nous allons continuer de suivre toutes les étapes de cette action et demandons aux collègues concernés par ce suivi médical d'y répondre très favorablement.

Pour le SNEP-FSU Bordeaux

Hélène Debelleix, Christian Pierrat, Jean-Luc Saby

Lors du **Comité Central d'Hygiène et de Sécurité compétent pour l'enseignement scolaire du 23/11/2003**. Il a été signalé que les enseignants d'EPS faisaient partie « des populations les plus exposées » et que « les accidents et les maladies professionnelles affectaient plus particulièrement les professeurs d'EPS » (BO n°21 du 27/05/2004)

Rapport annuel 2011 du CHS présenté au CHSCT ministériel en juillet 2012, il apparaît que les enseignants d'EPS ont, avec 8.8%, proportionnellement 3 fois plus d'accidents de service déclarés que la moyenne des agents du MEN (3%)

Dossier santé, pénibilité, fin de carrière sur le site national rubrique « santé », « pénibilité », « dossier »

Préparez vous à participer massivement au questionnaire et aux visites. C'est un enjeu pour toute la profession et la reconnaissance de la pénibilité de notre métier.

Sport scolaire : vigilance, actions et propositions pour la rentrée 2015

Les élus des AS et le SNEP-FSU étaient réunis le mardi 10 Mars pour un stage académique sur le sport scolaire.

Nous avons fait le point sur l'urgence actuelle académique : **la rémunération des coordonnateurs de district.**

Nous pourrions nous trouver, à la rentrée 2015, dans une situation contradictoire :

- au niveau national la reconnaissance par décret de la fonction de coordonnateur de district (le décret est en cours d'écriture concernant des IMP)

- au niveau académique la difficulté de paiement des coordonnateurs de district à la hauteur des engagements pris en début d'année (notamment en Gironde).

Cette situation résulte de la prise en main au niveau des services académiques du dossier : de l'enveloppe et de sa répartition.

Auparavant, s'il y avait un pot commun académique, les inspections académiques faisaient des rallonges dans l'année (208 HSE en Gironde en 2013/2014 par exemple), mais actuellement la volonté académique est de centraliser pour répartir équitablement. (ce qui part d'une bonne intention !) Si, suite à une réunion de la Direction Régionale avec le Rectorat, l'ajout de 142 HSE pour arriver à 3982 HSE permet d'arriver à la dotation académique de l'an passé, c'est sans tenir mais sans prendre en compte des rallonges départementales (et donc diminution e pour certains départements).

Par ailleurs, le mode de répartition actuel ne prend en compte que le nombre d'AS

dans chaque département. Ce critère, s'il est nécessaire, n'est pas suffisant : Coordonner 10 collèges de 300 élèves, ou 10 collèges de 800 élèves n'est pas la même chose. Le critère du nombre d'élèves scolarisés (voire d'autres critères) paraît incontournable pour plus d'équité. La pondération de différents critères est à travailler pour prendre en compte la spécificité de notre académie (et ses différents départements). Le SNEP et les élus des AS feront des propositions en ce sens au prochain CRUNSS pour la rentrée 2015, tout en demandant qu'un travail soit mené avec le CRUNSS, mais aussi les coordonnateurs de district en mettant en place un séminaire (qui apparaît prévu dans le PADSS). Nous demandons que pour l'année scolaire 2014/2015, les coordonnateurs soient rémunérés à la hauteur des engagements pris en début d'année : ce qui est la moindre des choses !

Suite au stage, un courrier des élus des AS et du SNEP-FSU a été adressé à M. Le Recteur pour demander de répondre à l'urgence de paiement pour cette année et de lancer un travail sur une répartition plus équitable de moyens académiques. Au CRUNSS nous demanderons bien évidemment que l'enveloppe soit à la hauteur des besoins.

Nous avons aussi travaillé sur le PADSS, nous notons que des choses évoluent positivement, mais que nous devons continuer à demander que certains items soient mis en place.

Alain DE CARLO

Au CDUNSS de Gironde, l'action forte du SNEP-FSU et des élus des AS pour le sport scolaire

Le SNEP-FSU met au vote 3 vœux :

« Le CDUNSS demande à l'autorité académique d'abonder la dotation de fonctionnement concernant les coordonnateurs de district de district de **187 HSE afin de permettre leur paiement pour l'année scolaire 2014/2015** » POUR : 6 (SNEP-FSU, élus des AS, SE-UNSA) ABST : 4

Juste avant ce vœux, Lionel GIRAUDON, élu des AS a remis à M. le DASEN les lettres des coordonnateurs de district collègue annonçant leur démission s'il n'était pas rémunérés à la hauteur des engagements pris en début d'année.

« Le CDUNSS rappelle l'importance de la mission de coordonnateurs de district UNSS. Cette mission exige un travail supplémentaire pour le ou les enseignants d'EPS – animateurs d'AS à qui elle est con-

fiée. C'est pourquoi, le CDUNSS se prononce pour la possibilité (sur demande du collègue) à ce que cette mission puisse **se faire en décharge de service** (comme cela est prévu dans le plan départemental de développement ». POUR 5 (SNEP-FSU, élus des AS, SE-UNSA), ABST : 4

: « Le CDUNSS rappelle la nécessité de **libérer le mercredi après-midi dans les établissements scolaires, dans le calendrier scolaire et dans l'emploi du temps des enseignants** (réunions diverses) pour permettre le développement du sport scolaire (comme le rappelle le plan départemental de développement) » POUR : 5 (SNEP-FSU, élus des AS, SE-UNSA), ABST : 2

Alain DE CARLO

Représentant du SNEP-FSU au CDUNSS

Le CRUNSS a lieu Jeudi 19/3, compte rendu sur notre site au plus vite....

Jeux d'échecs

Suite à un pb au Lycée Barthou de Pau l'an passé (forcing pour une SS « échecs ») et la mise en place de CF UNSS

« échecs ». Le SNEP National a interpellé l'UNSS, la DEGSCO et l'IGEPE.

Un courrier très intéressant sur le site rubrique « sport scolaire », « courrier », « jeux d'échecs ».

Compte rendu complet du CDUNSS 33 sur le site académique....

Vie Syndicale: participez au développement!

Le SNEP Académique prône un syndicalisme de masse. C'est à dire que notre orientation syndicale vise à faire agir et décider chaque collègue dans le développement du SNEP. C'est pourquoi nous vous invitons vivement à participer, pour vous investir (toujours à la hauteur de ce que vous souhaitez), ou simplement pour « venir voir » comment fonctionne l'outil syndical qui est le vôtre :

- aux « stage bureaux » départementaux, qui font l'analyse de l'activité menée pour mettre en perspective l'activité syndicale départementale de l'année qui vient. Ils seront organisés dans vos départements en fin d'année (Mai-Juin).

- au « stage bureau académique » que constituera **notre conseil académique de fin d'année**. Il aura lieu les lundi et mardi **22 et 23 Juin 2015 de 9h30 à 17h00 au Lycée Professionnel Flora Tristan de Camblanes-et-Meynac (33)**. Un hébergement est prévu.

Contactez nous si vous êtes intéressés.

S3-bordeaux@snepfsu.net

« SPECIAL STAGIAIRES »

Le SNEP-FSU a programmé un stage syndical que nous appelons « le grand saut » pour les stagiaires afin de préparer syndicalement leur entrée dans le métier en tant que titulaire. Tout ce qu'il faut savoir pour une bonne entrée dans le métier. **Ce stage aura lieu le Mardi 5 Mai de 9h30 à 17h00 au SNEP Bordeaux, 138 Rue de Pessac.**

Des collègues ayant exercé récemment dans les Académies de Versailles et Créteil seront présents.

Stage « bureau » de Gironde: adresse à tous les adhérents du SNEP 33 pour les 4 et 5 Juin 2015

En tant qu'adhérent-e au SNEP-FSU, la question de l'efficacité de l'outil syndical te préoccupe sans aucun doute.

Il y a peu de raisons d'adhérer outre le fait de voir des revendications se réaliser (salaires, équipements, protection sociale, postes et mutations, santé, formations initiale et continuée...) et de valeurs se développer (solidarité, égalité...).

Tout cela nécessite un « rapport de force » favorable, que notre outil syndical a la responsabilité de créer.

Facile à dire... un peu plus complexe à réaliser au regard d'un contexte qui évolue en permanence, « d'adversaires » qui ont d'autres « forces de frappe » que les nôtres, etc...

Mais le SNEP-FSU, tant au niveau local que national, ce ne sont que des collègues EPS qui se réunissent et décident de s'engager collectivement pour améliorer le métier. Si le syndicalisme octroie quelques « décharges de services », l'action du SNEP-FSU repose essentiellement sur le militantisme de collègues EPS.

L'échelon départemental est essentiel pour notre organisation syndicale. C'est pourquoi le SNEP 33 s'adresse à tous ses adhérent-es pour ce stage de fin d'année. Nous souhaitons que chacun puisse venir voir et participer au développement de son outils syndical.

Quelques éléments sur ce stage?

⇒ la vie du bureau départemental concerne chaque syndiqué-e, qui peut proposer, s'investir, venir voir..

⇒ Venir au stage , ce n'est pas s'engager à « faire partie » du bureau l'an prochain: agir dans son établissement en lien avec le bureau permet de développer le syndicalisme.

⇒ On ne s'investit au SNEP qu'à la hauteur de sa volonté

⇒ Le SNEP 33 fera une analyse de l'activité menée et mettra en perspective le travail de l'année prochaine

Ce stage se déroulera les Jeudi et Vendredi 4 et 5 Juin 2015 de 9h00 à 17h00 au LP Flora Tristan de Camblanes et Meynac.

Inscription au stage à déposer avant le **4 Mai 2015** (retour des vacances d'Avril)

Nous prévenir par mail de votre venue à :

s2-33@snepfsu.net

Nous prévoyons un hébergement pour le Jeudi soir (prévenez nous). Réservez aussi votre soirée, car nous auront un temps convivial indispensable aussi dans la vie syndicale.

Modèles de demande de stage: modifier vos dates, horaires et lieu en fonction du stage

Stagiaire (5 Mai à Bordeaux), stage bureau 33 (4 et 5 Juin à Camblanes), TZR le 5 mai à Dax, etc..

MODELE DE DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE

(A RECOPIER MANUELLEMENT)

Nom - Prénom

Grade et fonction

A Monsieur le Recteur de l'Académie de Bordeaux

Etablissement ou service

s/c de (chef d'établissement)

Conformément aux dispositions prévues :

à l'article 34 (7è) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, pour les fonctionnaires

à l'article 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé

DATES

pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera au

Il est organisé par le SNEP, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la F.S.U, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29.12.1999 publié au J.O. du 06.01.2000).

A..... le

Signature :

Demande à envoyer au Recteur (ou au directeur de service) PAR VOIE HIERARCHIQUE

Ce congé est de droit

(droit syndical: 12 jours par agent/ an)

- Il ne peut pas être comptabilisé au même titre que les autorisations d'absence.
- Votre chef d'établissement ne peut pas émettre un avis défavorable et doit transmettre votre demande au Recteur (veillez à ce qu'il le fasse).
- Respectez les délais : demande faite au recteur au plus tard 1 mois avant le stage.

DATE LIMITE POUR CE STAGE : 5/04/2011 (1) "A défaut de réponse expresse (du Recteur) au plus tard le 15ème jour qui précède le début du stage, le congé est réputé accordé" (Art.3 du décret n°84.474 du 15 juin 1984)

Si vous avez des doutes sur votre participation, posez votre demande, il sera temps d'annuler par la suite.

- N'oubliez pas l'INSCRIPTION AU S.N.E.P. local le plus rapidement possible : des stages ont été annulés vu le nombre insuffisant de participants alors que des collègues avaient omis de s'inscrire au S.N.E.P. local ! (Talon ci-dessous ou par mail).
- Les attestations de présence demandées par l'administration vous seront remises à l'issue du stage.

SI VOUS ÊTES HORS DÉLAIS, PAS D'AUTOCEANSURE, faite tout de même la démarche. Dans ce cas, envoyez en plus de la voie hiérarchique une copie de votre demande de congé directement au rectorat avec la mention : "copie transmise directement vu l'urgence, original suit par voie hiérarchique". Faites de même si vous pensez que votre chef d'établissement risque de faire "traîner" la transmission.

« les droits syndicaux ne s'usent, que si on ne s'en sert pas »

proverbe militant

« 3 HSA transformées en Heures Poste EPS pour la rentrée 2015 !

J'ai appris courant Février que je devrais effectuer un CSD de 3h dans un autre établissement et que nous avions 3 HSA à se partager pour 3 profs. Cette situation semblait tellement dingue que nous voulions réagir et ne pas croire que c'était inévitable.

Nous nous sommes mobilisés à plusieurs niveaux. Au sein de l'équipe EPS, avec l'aide du SNEP, pour écrire un courrier au DASEN, en dénonçant cette situation.

Au sein de l'établissement, les personnels ont adressé un courrier aux organisations syndicales et au DASEN concernant la perte des heures poste, la fermeture des classes, les services partagés...

Ils ont été reçu à l'audience du mercredi 11 mars en préparation du CTSD du 13 Mars.

Merci au SNEP pour les conseils, l'aide et les encouragements à lutter !

Merci pour cette belle victoire, c'est génial ! Personne ne s'y attendait...

J'espère que certains seront encouragés à se battre pour défendre la qualité de notre travail. »

Isabelle RINGARD

Prof EPS

Clg F. Mitterand

Pessac



Echos des bahuts girondins

N'hésitez pas à contribuer à cette rubrique....

Le Gymnase du **collège de Branne** est en cours de reconstruction. Ce gymnase vétuste appartenait à un syndicat intercommunal.

C'était mon premier poste en arrivant dans l'académie (2005). Le SNEP-FSU s'est investi pour sa reconstruction, son chauffage, etc...

Suite à différentes interpellations, il a été racheté par le Conseil Général de Gironde.

Les travaux sont en cours, et les collègues nous ont fait part que plusieurs des demandes effectués (grâce aux référentiels du SNEP) ont été prises en compte.

Des transports sont prévus pendant le temps des travaux pour accéder à d'autres gymnases...

Alain DE CARLO



Dernière minute, sport scolaire: L'inspection pédagogique régionale a envoyé un courrier aux chefs d'établissements concernant « l'organisation du sport scolaire ». Ce courrier rappelle les modalités (nouvelles) d'application du décret du 7/5/2014. Certains collègues nous ayant sollicités, petit rappel:

- Le fait de refuser le forfait AS ne peut venir que du collègue (jamais de l'administration) et sous réserve de l'intérêt du service « **à la demande des intéressés, et sous réserve de l'intérêt du service** » (décret)

- les remontées doivent être faite « **à l'autorité académique avant le 15 février précédant la rentrée scolaire** » (décret), les IA-IPR ont prévu le 20 mars car première année d'application (ce qui est prévu dans la circulaire d'application du 23/05/2014), mais cela devra être le 15/02 dès l'an prochain.

- Ces demandes seront présentés en **Comité Technique Académique** (décret), ce qui permettra au SNEP-FSU d'étudier cela bien en amont de la rentrée scolaire.

Rappelons que **+ de 92% des collègues choisissent l'animation du sport scolaire**, continuons à faire vivre ce service public si riche!

« *Cette activité constitue, en complément du service d'enseignement proprement dit, une des missions statutaires à part entière de ces enseignants* » (circulaire)

Tous les enseignants y ont droit: « *l'ensemble des corps enseignants et les personnels non titulaires.. Y compris les personnels .. Chargés des remplacements* » « *chaque enseignant d'EPS, qu'il exerce à temps complet ou à temps partiel* »... Faites le savoir
Alain DE CARLO

Lors du CTSD de Gironde, le SNEP a appris l'existence d'un complément de service entre deux collèges (**Créon et Mandela à Floirac**)... a **21.2 km de distance aller**.

Nous condamnons des compléments de service éloignés. Par ailleurs, nous avons appris que le CS était de 4h et qu'il y avait 5 HSA dans l'établissement de départ! Nous avons immédiatement demandé sa suppression!

Elle est effective, la direction académique a pris en compte notre demande.

4h en collège, c'est 2 séances par semaine. L'aller-retour entre les établissements c'est $21.2 \times 2 = 42.4$. Il y a 36 semaines dans le calendrier scolaire (hors réunions particulières).

$42.4 \times 2 \times 36 = 3052.8$ km seront économisés en frais de transports, mais aussi en gaz à effets de serre.... Une avancée concrète pour les conditions de travail, le pouvoir d'achat et la planète!

Alain DE CARLO, élu au CTSD Gironde



CTSD de Gironde

La direction académique prévoit à la rentrée prochaine (élèves de plus clg et lycéee). Pour cela un solde de 102 postes (toutes disciplines confondues est prévue), si cela avance, il reste à combler le déficit de 200 postes dans le second degré.

Le DASEN a annoncé sa volonté de « créer partout où cela était possible » (au CTSD du 13 mars). N'hésitons pas à le prendre au mot, car dans plusieurs établissements c'est le cas... nous en avons fait la demande au CTSD (le compte rendu complet sur notre site internet).

C'est dans la même logique que nous nous sommes battus pour empêcher des compléments de service ne servant à rien (lire ci contre), et nous espérons que cela fonctionnera pour tous les établissements.

L'administration se refuse toujours à nous donner les HSA et Heures postes restantes par établissement, c'est pour cela que les enquêtes sont indispensables....

Nous continuons à demander des créations partout où cela est possible et à permettre un maximum de postes au mouvement.

Par ailleurs, l'administration a prévu de mettre l'an prochain sur 6 postes, 2 stagiaires mi-temps. Nous pensons que cela pourra engendrer de sérieux problèmes pour l'organisation de l'EPS et la formation des stagiaires, et consultons rapidement la profession car cette situation peut avoir des repercussions pour l'EPS et la formation.

Compte rendu complet sur le site

Alain DE CARLO, élus FSU au CTSD 33

Une année faste pour les mutations?

Le double recrutement l'an dernier nous a amené un nombre de stagiaires deux fois plus important : 36 à temps plein et 29 à mi-temps soient **65**. Ceux-ci étant titularisés, et le recrutement étant revenu à un rythme normal, un grand nombre de postes devraient être offerts au mouvement.

Suite au mouvement inter-académique, nous savons maintenant que **86** collègues nous arrivent en Aquitaine alors que seulement **71** collègues, stagiaires compris, nous quittent. Il manquera donc au moins 15 supports. Le rectorat ouvrira donc probablement des postes en Zone de Remplacement. Avec 118 emplois en plus dans le second degré pour une augmentation de 1458 élèves, l'académie est plutôt bien dotée pour la rentrée 2015. Mais le nouveau mode de répartition des dotations départementales en fonction d'un coefficient H/E que nous découvrons ne nous permet aucune comparaison avec l'année antérieure, aucun contrôle de la répartition.

Les nouveaux collègues vont donc faire un grand saut « en aveugle » dans ce vaste territoire qu'est l'Académie de Bordeaux. Une loterie que dénonce le SNEP-FSU depuis l'instauration de ces mutations « décentralisées » inter puis intra académiques. La fusion régionale avec Poitiers et Limoges pourrait, en élargissant la superficie de notre académie, entraîner encore plus d'aléas. Le retour à un mouvement « national » est plus que jamais une nécessité.

Espérons que les aléas de la valse des

postes leurs seront favorables, dans le respect des règles et des barèmes bien sûr. Nous y veillerons.

Les élus du SNEP se battent dans tous les Comités Techniques Départementaux (CTSD) afin que les demandes de création de postes que vous avez réussies à faire voter dans les CA soient entérinées. Le bilan sera fait le 24 mars, lors du prochain Comité Technique Académique (CTA), dernier lieu où nous pouvons l'emporter quand la partie n'a pas été gagnée au niveau départemental. A la logique des moyens, nous devons opposer la logique des besoins pour un service public éducatif de qualité.

Quant aux IMP, la circulaire d'application du décret présentée au CTM (mais pas encore parue, le SNEP a voté contre, cf. bulletin national) prévoit une IMP pour la coordo. de 3 ou 4 ETP, deux IMP au delà de 4 ETP, mais aussi une à deux IMP pour la coordo. de district UNSS, reconnaissant enfin cette mission. Nous vous demandons d'agir pour que cela ne soit pas inférieur à cela.

Pour tous les candidats au mouvement intra académique, les réunions mutations que vous proposent les militants du SNEP sont l'occasion d'en savoir plus et de mieux comprendre la logique du barème et le fonctionnement des affectations. N'hésitez pas, déplacez-vous !

Cécile Calmes Cazalets,
secrétaire académique



Le calendrier intra 2015:

24 mars au 2 avril :

Ouverture du serveur : postes vacants, postes spécifiques, saisie des vœux.

9 avril : Date limite de dépôt des dossiers handicap. Date limite de retour des confirmations de demandes de mutation avec les pièces justificatives.

7 au 14 mai : Affichage des barèmes, possibilité de contestations.

12 ou 13 mai : GT vérification des barèmes et GT dossier "handicap".

17, 18 ou 19 juin : FPMA "EPS" et rattachement des TZR.

• **20 juillet :** Phase d'ajustement TZR.

• **21 juillet :** CCPA Barèmes contractuels.

• **22 juillet :** Affectation des stagiaires.

Fin Août : Révisions d'affectation et mise-à-jour des affectations des TZR, MA et contractuels CDI et CDD.

Toutes les infos sur l'intra sur le site acad, rubrique « mutations », « intra », »



Éléments calcul barème	Barème INTRA 2015 - Bordeaux
Ancienneté de service (échelon)	<p>7 pts par échelon acquis au 30 août 2014 par promotion ou au 1er sept 2014 par classement (21 pts minimum)</p> <p>49 pts forfaitaires + 7 pts par échelon de la Hors-Classe</p> <p>98 pts pour les agrégés Hors- Classe 6^{ème} échelon dès lors qu'ils ont 2 ans d'ancienneté dans cet échelon</p> <p>77 pts forfaitaires + 7 pts par échelon de la classe exceptionnelle dans la limite de 98 points</p> <p>Pour les stagiaires ex titulaires non reclassés à la stagiairisation : prendre en compte l'échelon acquis dans le grade précédent.</p>
Ancienneté de poste	<p>10 pts /année de service dans le poste actuel</p> <p>+ 50 pts par tranche de 3 ans pour les 2 premières tranches (jusqu'à 6 ans)</p> <p>+ 100 pts par tranche de 3 ans suivantes (à partir de 9 ans)</p> <p>Exemple : 11 ans = 11x10 + 50 + 50 + 100 = 310 pts</p>
Fonctionnaire stagiaire	<p>- ex contractuel, ex MA, ex MI-SE, ex AED du 2nd degré public justifiant d'1 an de service au cours des 2 années scolaires précédant le stage :</p> <p>100 pts jusqu'au 4^{ème} ECH, 115 pts au 5^{ème} ECH, 130 pts à partir du 6^{ème} ECH sur vœu DPT, ZRD</p> <p>- autre stagiaire : 50 pts sur le vœu de son choix (pas obligatoirement le 1^{er} vœu)</p> <p>- stagiaires précédemment titulaires dans un autre corps : 1000 pts vœu DPT et ZRD correspondant à l'ancienne affectation (sans restriction d'ETB)</p>
Situations familiales	<p>- agents mariés avant le 01/09/2014</p> <p>- agents liés par un PACS établi avant le 01/09/2014</p> <p>- si PACS établi entre le 01/01/14 et le 01/09/14 joindre l'attestation de dépôt de déclaration fiscale commune des revenus 2014</p> <p>- certificat de grossesse constatée au plus tard le 01/01/2015</p> <p>- agents non mariés ayant à charge au moins un enfant né et reconnu par les 2 parents au plus tard le 1/09/2014 ou ayant reconnu par anticipation au plus tard le 1/01/2015 un enfant à naître.</p>
Rapprochement de conjoints	<p>150,2 pts sur vœu DPT, ZRD (tout type d'établissement)</p> <p>50,2 pts sur vœux COM (tout type d'établissement)</p> <p>100 pts par enfant de moins de 20 ans au 01/09/2015</p>
Séparation (Uniquement pour les Rapprochements de Conjoints)	<p>6 mois : 95pts</p> <p>1 an : 190</p> <p>1 an1/2 : 285</p> <p>2 ans : 325</p> <p>2ans1/2 : 420</p> <p>3 ans : 475</p> <p>3ans1/2 : 570</p> <p>4 ans et 4 ans1/2 : 600</p> <p>5 ans et + : 650</p> <p>sur vœu DPT (tout type d'ETB) et ZRD</p> <p>La situation de séparation doit couvrir au moins 6 mois par an et doit être justifiée.</p> <p>1 an de congé parental ou dispo pour suivre le conjoint compte pour 6 mois de séparation.</p>
Mutation Simultanée entre 2 conjoints titulaires ou 2 conjoints stagiaires	<p>100 pts sur vœu DPT et ZRD</p> <p>50 pts sur vœu COM</p> <p>100 pts par enfant de moins de 20 ans au 01/09/2015</p> <p>Pas de possibilité de candidater sur poste SPEA, si les candidats sont en mutation simultanée.</p>
Mutation simultanée entre 2 titulaires ou 2 stagiaires non conjoints	<p>Les candidats qui présentent une demande de mutation simultanée sans bonification familiale n'ont aucune bonification mais ont l'assurance de ne pas muter l'un sans l'autre.</p> <p>Pas de possibilité de candidater sur poste SPEA, si les candidats sont en mutation simultanée.</p>
Résidence de l'enfant : amélioration des conditions de vie de l'enfant	<p>150 pts pour vœux DPT, ZRD (tout type d'établissement)</p> <p>50 pts pour vœux COM (tout type d'établissement)</p> <p>100 pts par enfant de moins de 18 ans au 01/09/2015</p>

Éléments calcul barème	Barème INTRA 2015 - Bordeaux
Vœu préférentiel	<p>A partir du mouvement 2006, 20 pts/an à partir de la 2^{ème} demande pour le même vœu numéro 1 DPT tout type d'ETB (1ère demande décomptée à partir du mouvement 2005)</p> <p>Bonification incompatible avec bonifications familiales</p>
APV - ZEP- EREA	<p>Exercice effectif et continu dans le même ETB :</p> <p>4 ans : 80 pts 5 ans à 7ans : 200 pts 8 ans et plus : 250 pts</p> <p>Sur vœux COM, DPT (tout type d'ETB)</p> <p>Sortie anticipée non volontaire d'APV :</p> <p>1 an : 60 pts 2 ans : 120 pts 3 ans : 180 pts 4 ans : 240 pts 5 à 6 ans : 300 pts 7 ans : 350 pts 8 ans et plus : 400 pts</p>
Stabilisation des TZR	<p>3 ans d'exercice : 100 pts 4 ans : 200 pts 5 ans et plus: 300 pts</p> <p>Sur vœux COM, DPT (tout type d'établissement)</p>
Réintégration à divers titres Disponibilité, congé avec perte de poste, détachement, mise à disposition, retour TOM/COM...	<p>1000 pts sur vœux DPT ou ZRD, correspondant à l'ancienne affectation (tout type d'établissement)</p> <p>Pour une disponibilité prise avant le 01/11 pour un entrant dans le dpt, l'année d'exercice n'est pas retenue et les 1000pts de réintégration non accordés.</p>
Demande formulée au titre du HANDICAP	<p>1000 pts sur vœux larges DPT, ZRD, et au cas par cas pour vœu COM ou ETB. RQTH validée, la preuve de dépôt du dossier ne suffit plus. Dossier soumis à l'avis du médecin conseiller technique du Recteur et à l'assistante sociale. 100 pts sur tous les vœux DPT et RZD pour les candidats BOE, après avis du médecin du rectorat. Bonification non cumulable avec les 1000 pts.</p>
Mesures de carte scolaire	<ul style="list-style-type: none"> - MCS en établissement : 1500 pts sur les vœux ETB, COM, DPT, ZRD - Ex MCS : 1500 pts pour vœu EPLE et/ou COM du poste supprimé. - MCS de ZR à EPLE : 1200 pts pour vœu DPT - MCS de ZR à ZR : 1500 pts pour autre ZRD et ZRA
Bonification lycée pour agrégé	<p>250 pts sur vœux PT Lycée (et SGT en LP), COM Lycée (et SGT en LP)</p>
Reconversion (certificat d'aptitude à enseigner dans autre discipline)	<p>1500 pts sur vœux DPT ou ZRD correspondant à l'ancienne affectation.</p>
Sportifs de haut niveau	<p>50 pts/an limité à 4 ans Sur vœux DPT (tout type d'établissement)</p>

Bilan du Groupe de Travail pour Congés de formation professionnelle

Les règles de répartition sont les suivantes : 80% pour les premières demandes de congé et 20% pour les demandes de prolongation. Jusqu'à présent, cela suffisait à couvrir toutes les demandes de prolongations. Cette année ce n'est pas le cas. La demande de prolongation n'est donc pas accordée de façon systématique. Il a été décidé que les désistements arrivés à temps se verraient proposés pour la liste d'attente des prolongations.

Pour toute formation, un autre dispositif existe : le DIF. Il est peu utilisé, il propose aux enseignants demandeurs une indemnisation financière sans dégager de temps supplémentaire (CNAM, cours du soir, formation sur le temps libre...).

Pour la rentrée 2015 : en EPS :

Sur 42 demandeurs de congés de formation, 4 ont vu leur demande satisfaite, 22 mois ont été octroyés.

Un seul collègue a demandé une prolongation, elle lui a été attribuée, pour une durée de 6 mois.

Cette année, en EPS, les collègues qui ont obtenu un congé de formation avaient fait 5 demandes antérieures.

Florence AUROUS: floyjo@hotmail.fr

Sylvie AURIAULT: sylvie.auriault@neuf.fr
Commissaires Paritaires



La CAPA Hors-Classe (PEPS et CE EPS) est initialement prévue le **10 Avril 2015**. Mais, fatigués de siéger sans le contingent (nombre de collègues promus), les commissaires paritaires du SE-UNSA et du SNEP-FSU ont écrit au Rectorat pour demander son report pour pouvoir siéger avec le contingent.

Nous vous tiendront informés, vous pouvez déjà renvoyer votre fiche. Rappel : **sont promouvables à la Hors-Classe, tous les collègues de la CN entre le 7eme et le 11eme échelon.**

Vous retrouverez sur notre site académique les différentes fiches syndicales:

Fiche mutation Intra

Fiche Hors-Classe

À renvoyer au SNEP

TZR, Le SNEP se mobilise

A l'initiative de la nouvelle commission nationale, un stage TZR regroupant 19 académies s'est déroulé les 05 et 06 février à Paris.

Durant ces 2 jours, les évolutions des textes officiels –notamment l'application du décret d'août 2014-, les traitements des personnels (frais, affectations, mutations, avancement de carrière...) et leurs conséquences directes sur l'exercice du métier ont occasionné de riches et parfois vifs débats. Il est évidemment nécessaire de mettre en commun l'état des avancées départementales et académiques pour proposer des modalités de fonctionnement, tant aux niveaux académiques qu'au plan national.

Il est aussi important de rappeler que la fonction de TZR est essentielle pour assurer la continuité de l'enseignement de l'EPS. A ce titre, revaloriser la fonction, par une reconnaissance adéquate des personnels est nécessaire.

Dans notre académie, bien que nos commissaires paritaires dénoncent des délais inacceptables (parfois supérieurs à 6 mois) et que nous proposons des évolutions, les services administratifs tardent à rembourser les nombreux collègues. Le

prétexte invoqué est la décentralisation et une politique économique restreignant la diffusion des budgets.

Avons-nous à subir ces modalités de fonctionnement ?

Simple négligence ou stratégie visant le découragement des concernés ?...

Le constat est que nombre d'entre nous renoncent à leur déclaration.

Face à cette (ab)surdité administrative, et puisque c'est en s'unissant que l'intérêt général l'emporte, le Snep Bordeaux a décidé de rassembler pour engager un recours contentieux.

Pour faire écho à l'initiative du début d'année scolaire (une première rencontre a eu lieu sur Bordeaux), le Snep-Fsu organise un

Stage TZR le mardi 05 mai au lycée des métiers Borda de DAX

L'objectif est double : s'approprier les droits et devoirs et réfléchir à des propositions d'améliorations des conditions d'exercice de la fonction d'enseignant TZR en EPS.

Mehdi Lemaître

TZR EPS Dordogne

Commission TZR Snep Bordeaux
mehdi.lemaître5@gmail.com

Page spéciale adhésion

Faire adhérer au SNEP: « et pourquoi pas »?

Nous nous rendons compte que de nombreux collègues se disent, quand nous parlons adhésion avec eux « adhérer, et pourquoi pas ? ». Mais que si nous n'abordons par le « sujet », ils ne se poseraient pas la question. En effet, de très nombreux collègues savent la nécessité du SNEP-FSU (nous l'avons vu aux dernières élections professionnelles). Ils estiment majoritairement que le SNEP a besoin de locaux, d'outils informatique, que les militants ont besoins de se réunir (frais de déplacements), que l'information puisse circuler (bulletins, référentiel équipements, etc...), que des stages puissent se faire... En bref que le SNEP puisse avoir quelques moyens financiers pour agir.

Quand on leur propose la contribution de 0,6 % de leur traitement brut annuel (coût de l'adhésion) pour aider le SNEP, ils com-

prennent aisément. Le coût réel de l'adhésion est encore inférieur à ces 0,6 % car il y a une déduction fiscale de 66 % qui s'opère ensuite (le coût est donc de 34 % des 0,6%).

En tant qu'adhérent(e), vous êtes déjà convaincu(e)s. Mais sachez que si vous parlez « adhésion » autour de vous. Si vous demandez à vos collègues « et le SNEP, pourquoi pas adhérer... » cela peut avoir des effets considérables. **Alors devenez ambassadeurs du SNEP-FSU sur votre lieu de travail...**

Alain DE CARLO

Pour tous les collègues non à jour de leur adhésion, ne pas hésiter à annoncer au plus vite votre ré adhésion (quitte à demander le retrait des paiements plus tard).

« devenez ambassadeur du SNEP-FSU sur votre lieu de travail »

Adhérer : Facteur d'égalité et de développement des salaires... Faites le savoir...

« Selon une étude* consacrée aux évolutions de l'inégalité pendant les années 1980-1990 et portant sur l'Australie, le Canada, l'Allemagne, le Japon, la Suède, le Royaume-Uni et les Etats-Unis, le taux de syndicalisation s'est avéré le facteur le plus influent (de l'évolution des inégalités, NDLR). Bien que le chômage élevé affaiblisse le pouvoir de négociation des travailleurs, dans cette étude, **la baisse du nombre de personnes syndiquées était l'élément qui entretenait la relation la plus étroite avec le creusement des écarts de revenus »**

**Inequality Trends in Some Developed OECD Countries, 2005*

Etude citée dans « **Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous** », Editions « les petits malins ».

Un livre à ne pas manquer car il explique par des études scientifiques et précises **pourquoi les inégalités sont nocives pour la santé et les sociétés...**

L'étude est analysée ainsi: si « les forces

du marché» ont pesé dans le développement des inégalités, la volonté politique d'aller dans le sens des inégalités a pesé tout autant. Par ailleurs, l'un des facteurs les plus déterminants qui a laissé « le champ libre » aux politiques inégalitaires est la moindre organisation collective des travailleurs par le biais de l'adhésion syndicale et de la représentation syndicale dans l'entreprise...

Pas étonnant que certains travaillent à affaiblir le syndicalisme, et à ce qu'il soit moins représenté dans l'entreprise... car avec un syndicalisme plus fort rime avec plus d'égalité et un partage de la richesse produite par le travail... Chose insupportable pour les 1% les plus riches...

Faites le savoir, organisons-nous pour l'intérêt du plus grand nombre..

Alain DE CARLO

« Un Syndicalisme plus fort rime avec plus d'égalité et un partage de la richesse produite... chose insupportable pour les 1% les plus riches »

Le 9 Avril: en être pour stopper l'austérité!

Nos revendications:

- ⇒ des salaires à la hauteur
- ⇒ Une formation initiale et continue
- ⇒ Des équipements de qualité
- ⇒ Des classes allégées
- ⇒ L'Education prioritaire partout où c'est nécessaire
- ⇒ Une médecine préventive au travail
- ⇒ La retraite à 60 ans..

Tout le monde le sait, l'argent existe pour nos revendications....

Mais le « rapport de force » actuel est favorable aux détenteurs du capital, et les dividendes ont plus la « côte » que les salaires et l'investissement.

C'est dramatique aussi pour l'emploi, car les entreprises réinvestissent peu. Cela entraîne des drames économiques et humains (vous avez sans doute vu le dernier « Cash investigation »).

La nécessité de stopper cette austérité, pour contraindre un investissement industriel, respectueux de l'environnement est urgent.

Côté éducation, le fait d'investir (installation, formation, salaires, postes...) est aussi indispensable pour aller vers une réelle démocratisation du système éducatif.

Alors l'appel au 9 Avril est une occasion à ne pas manquer: public, privé, avec une unité en construction: CGT, FO, Solidaires, FSU.

Il faut préparer la grève interprofessionnelle pour inverser le « rapport de force »

Alain DE CARLO

Leurs réponses:

« Pas possible, pas possible, pas possible.... »

Leur argument: « Il n'y a pas d'argent.... »

Alors, c'est l'austérité pour les services publics, les collectivités territoriales, la protection sociale....

Les classes sont chargées, les salaires en berne, etc...

Mais les dividendes augmentent, comme le nombre de millionnaires en France et dans le Monde.

Les grands chiffres « éco » sur la planète:

- ⇒ D'ici 2016, les 1% les plus riches détiennent autant que les 99% les moins riches
- ⇒ Les 1% les plus riches détiennent 110 000 milliards de dollars soit 65 fois plus que les 50 % les moins riches
- ⇒ Les 85 personnes les plus riches détiennent autant que 50% de l'humanité

Après son rapport de 2014 intitulé « **En finir avec les inégalités extrêmes** », la version 2015 est sortie « **insatiable richesse: toujours plus pour ceux qui ont déjà tout** »! OXFAM

Si les chiffres tirés de ces rapports sont scandaleux, le pire est que les inégalités continuent de progresser d'année en année. Et que rien n'est fait pour stopper cela! « c'est comme ça... » nous disent-ils

L'intervention des travailleurs est une nécessité pour investir dans l'avenir, l'emploi, les services publics.

Nous n'y pensons pas toujours, mais notre action peut faire évoluer les choses (dans un sens ou dans un autre) lire page 12 (étude sur l'adhésion syndicale)

Manifestation à Bordeaux

10h30 Allées de Tourny

(Fin de la manifestation: 14h Palais de Justice)



Développez les heures syndicales pour préparer la grève du 9 Avril. Si besoin, un militant du SNEP-FSU peut vous aider à l'organisation et à l'animation:

s2-33@snepfsu.net

Agenda du SNEP départemental et acad Mars

6 : CDUNSS Gironde et Bureau académique

10: Journée de formation sport scolaire académique (SNEP et élus des AS)

13: CTSD Gironde

12 et 13: Conseil Délibératif National

19: CAPA liste d'aptitude + CRUNSS

20: bureau départemental 33

24: CTA

27: réunion mutation Gironde

Avril

3: Conseil académique + commission tripartite au conseil Régional pour les équipements (le matin)

10: CAPA Hors-Classe

9 et 10: stage de formation « militant » à Paris

13 et 14 : Conseil Délibératif National (CDN) élargi aux responsables départementaux (S2)

17 : Bureau académique

Etc...

Comptes rendus des audiences sur le site

Les secrétariats ont lieu tous les vendredi matins.

Permanences téléphoniques tous les vendredi.

206

C'est le nombre de collègues qui permet au SNEP 33 de fonctionner cette année... Le final 2013/2014 est à 221, il est à porté de main, n'hésitez pas adhérez ou réadhérez... au verso

Rappel: 66% de la cotisation en crédit d'impôt.

5.2

C'est en heures années, l'équivalent du manque d'HSE manquantes pour le paiement des coordos de district de Gironde. Cela représente moins de deux forfaits UNSS.... Après les vœux au CDUNSS et notre intervention au CRUNSS, nous continuons à agir pour que l'administration règle **sans délais** cette question.

4 et 5 Juin

Un stage syndical à ne pas manquer.

9/4

Date du refus de l'austérité pour les services publics et le monde

3052.8

C'est en kilomètre les économies de GES et de frais de transport que le SNEP-FSU 33 a permis d'économiser... en revendiquant l'annulation d'un complément de service du clg de Créon vers le clg de Floirac (pour 4h)... il restait en effet 5 HSA à Créon: le message est arrivée ce soir par mail: le CSD est annulé!

3

C'est le nombre d'heures supplémentaires qui ont été transformées en heures postes au clg Mitterand de pessac pour annuler un complément de service ubuesque: c'est possible!